



Le Point.fr - Publié le 26/04/2012 à 13:21 - Modifié le 26/04/2012 à 13:24

Le baclofène autorisé pour lutter contre l'alcoolisme

L'agence du médicament admet que le myorelaxant peut avoir un effet contre la dépendance "chez certains patients".



Selon certaines estimations, le baclofène aurait permis à près de 60 % de malades de devenir abstinents et à 20 % de modérer leur consommation. © VALINCO / SIPA

Par **Anne Jeanblanc**

"De nouvelles données relatives à l'utilisation et à la sécurité d'emploi du baclofène (Lioresal et générique) dans le traitement de l'alcoolodépendance conduisent l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé à actualiser son point d'information de juin 2011", écrit l'Afssaps dans son dernier communiqué sur le sujet. Que de chemin parcouru en un an, même si la prudence demeure. "Si l'efficacité du baclofène dans la prise en charge de l'alcoolodépendance n'est pas encore démontrée à ce jour, de nouvelles données observationnelles montrent des bénéfices cliniques chez certains patients", précise-t-elle après avoir autorisé le lancement d'un essai contrôlé, chez des patients présentant une consommation d'alcool à haut risque qui seront suivis pendant au minimum un an.

L'histoire du baclofène, les lecteurs du *Point* la connaissent bien puisque c'est ce journal que le Dr Olivier Ameisen avait choisi pour raconter pour la première fois son étonnante découverte, lors de la sortie de son livre (*Le dernier verre*, en octobre 2008). Il y parlait sans détour de son addiction, de ses multiples rechutes, de l'expérimentation sur lui-même et à des doses très importantes d'un relaxant musculaire, après avoir lu un article dans lequel un médecin narrait l'observation de l'effet de ce médicament chez un toxicomane. Mais il s'est heurté au scepticisme des spécialistes et à l'impossibilité de mobiliser l'industrie pharmaceutique pour une molécule dont le brevet était tombé dans le domaine public. Néanmoins, il n'a cessé de marteler son message et d'insister sur l'impérieuse nécessité de faire profiter le plus grand nombre d'alcooliques de ce traitement.

20 000 patients reçoivent ce traitement

Longtemps proposé discrètement par de rares médecins dont les noms circulaient sous le manteau et très largement vanté sur Internet par les malades libérés de leur dépendance, le baclofène va désormais pouvoir être prescrit officiellement hors AMM, donc en dehors de son indication première de myorelaxant. Mais les doses nécessaires pour combattre l'envie de boire étant bien supérieures à celles données contre les contractures musculaires, l'agence estime : "Une meilleure connaissance du profil de sécurité d'emploi du baclofène dans ce cadre est absolument nécessaire et justifie de maintenir une surveillance très active." Elle rappelle aussi : "La prise en charge de l'alcoolodépendance implique une approche globale par des médecins expérimentés. (...) Le recours au baclofène doit être considéré au cas par cas et avec une adaptation individuelle de la posologie afin de garantir dans le temps la dose utile pour chaque patient."

Actuellement, plus de 20 000 patients recevraient ce traitement pour combattre leur dépendance, selon le rapport de "suivi national de pharmacovigilance sur l'année 2011", réalisé par le centre régional de pharmacovigilance de Grenoble. Mais leur nombre est difficile à connaître et sans doute très supérieur, certains se fournissant hors de France. Plus de 25 millions de comprimés ont été vendus par trimestre en 2011, dans 96 % des cas contre l'addiction à la boisson, 1 % contre celle au tabac, les autres causes étant non précisées. Les doses prescrites dans le traitement des dépendances sont très hétérogènes (entre 10 et 400 mg par jour) et nettement plus élevées que celles utilisées comme myorelaxant.

Toujours selon ce rapport, une majorité de patients présente des effets indésirables (le taux augmente avec la dose). Parmi eux, on note un risque de convulsions en cours du traitement, le syndrome des jambes sans repos, des troubles musculaires. Les spécialistes mettent aussi en garde contre la dangerosité du fait de l'accumulation du produit en cas d'insuffisance rénale ainsi que de troubles cardiovasculaires et urinaires. Même si la prudence s'impose, bon nombre d'alcooliques sont prêts à affronter ces risques pour tenter de sortir d'une situation autrement plus dangereuse pour eux et pour leur entourage.

http://www.lepoint.fr/chroniqueurs-du-point/anne-jeanblanc/le-baclofene-autorise-pour-lutter-contre-l-alcoolisme-26-04-2012-1455427_57.php